|  |
| --- |
|  GT 11 - Les RVC et les campagnes de promotionRéunion du 26/11/20 : bilan des quatre premières campagnes de promotion Classe exceptionnelle des personnels enseignants 2017-2020 |

Le SNIA-IPR a participé le 26/11/20 au GT 11 portant sur les rendez-vous de carrière. 3 points sont à l’ordre du jour de ce GT: le repositionnement des RVC, l’accompagnement prévu par le volet PPCR et le reclassement (dans la suite du décret de 51). Les échanges portent lors de cette réunion sur le bilan des quatre premières campagnes de promotion Classe EX des personnels enseignants 2017-2020.

**Vivier 1 : Dans le second degré, le tarissement des candidatures n’est pas endigué malgré la modification de l’arrêté** du 10 mai 2017 par l’arrêté du 8 avril 2019 qui ajoute 2 nouvelles fonctions (tutorat des professeurs et CPE, directeur adjoint d’un service départemental ou régional de l’UNSS), valorise l’exercice en éducation prioritaire en étendant jusqu’en 1982 (et non plus 1990) la liste des écoles et établissements ayant relevé de l’éducation prioritaire, et retire les fonctions d’enseignant devant des classes préparant le BTS, par trop similaires à celles d’un professeur exerçant en cycle terminal de lycée, et par ailleurs difficilement traçables. Contrairement au second degré, les viviers de la classe Ex du **premier degré** ont été alimentés par un accroissement important du nombre de professeurs des écoles intégrant la hors classe depuis quelques années, rendue possible grâce à une évolution du taux de promotion à la HC qui s’est progressivement aligné sur celui du second degré : en 2018, 13,2%, en 2019, 15,1% et en 2020 17%, identique au second degré. Le tarissement du vivier 1 n’est pas d’actualité dans le premier degré car le nombre de professeurs des écoles ayant des fonctions de directeurs d’école ou exerçant en éducation prioritaire est relativement important. ***En débat*** : pour élargir le vivier 2d degré : la question des TA, des TZR à ajouter. Les PP, les faisant fonction, les tuteurs AED ? La pénitentiaire, le CFC ? ASH ? Jusqu’où aller pour que cela fasse toujours sens ? **Equilibre femmes/hommes : Dans le second degré,** si la part des femmes promues est supérieure ou égale à leur part parmi les candidates *recevables* (= statutaire + fonctions), elle demeure néanmoins inférieure à leur part dans le corps. L’équilibre femmes/hommes est plus difficile à atteindre pour le vivier 1 en raison de la faiblesse des candidatures recevables dans certains corps et de la nature des missions/fonctions éligibles davantage exercées par des hommes. ***En débat*** : le type de fonction ou la durée des fonctions pour ne pas pénaliser les femmes. **Age moyen des promus :** stable dans le second degré (56,5 environ) est en légère baisse (56,3) dans le premier degré la moyenne d’âge des promus entre 2018 et 2019.

**Vivier 2 : Dans le second degré, un taux de promotion très faible.** Le vivier 2, constitué des agents classés au dernier échelon de la hors-classe de leur corps (pour le corps des agrégés, avec 3 ans d’ancienneté au dernier échelon) comprend un nombre d’éligibles élevé au regard du nombre de promotions. Ont été promus au vivier 2 uniquement des agents qui n’étaient pas par ailleurs recevables au vivier 1. Un agent éligible au vivier 2 et non recevable au vivier 1 avait 4,4% de chance d’être promu en 2020. **Dans le premier degré, un taux de promotion élevé** la classe exceptionnelle, du fait de la montée en régime moins rapide du deuxième grade, comparée à celle du 2nd degré. ***En débat* :** l’accès à la classe Ex ; le déséquilibre genré des promotions. **Equilibre femmes/hommes :** dans le second degré le taux de promotion des femmes est supérieur ou égal à leur poids parmi les promouvables (sauf corps des professeurs agrégés). Dans certains corps (CPE, PEPS et des PLP), il est supérieur à leur poids dans le corps. **Age des promus** : Dans le second degré, il diminue très légèrement sauf pour le corps des professeurs agrégés (moyenne 60 ans, 61,9 pour les agrégés). Dans le premier degré, il évolue peu (moyenne 59 ans).

**En débat sur l’ensemble du sujet** : Doit-on continuer à travailler de la même façon entre le 1er et 2d degré ? Rééquilibrages ? Doit-on jouer sur le ratio 80/20 et si oui comment ? Un grade « accès fonctionnel » ? Un relevé de conclusion sera envoyé par le ministère.